

N° D'ORDRE : 2023-061

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 19**Pouvoirs : 08**Excusé : 01**Absent : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 17 mai 2023*

SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme SAUQUET Adeline - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre.

Pouvoir : M. MARIN Michel donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Absent : Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

**4. DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT AUPRES DU
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES
TERRITOIRES DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES
DE FORET ET DE VEGETATION – ANNEES 2023 A 2025**

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il souhaiterait solliciter une aide financière auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation.

Il convient de mettre en place un plan d'actions afin de sécuriser les abords du groupe scolaire de l'Orée du Bois. Le Fonds Vert vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales, pour amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Ce projet permettra à la commune une meilleure préparation de son territoire et une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies (Travaux de débroussaillage, abattage et plantation d'espèces moins combustibles).

Ce Fonds ne peut excéder 80 % du montant total du projet, et comprend 20 % d'autofinancement.

Monsieur le Maire informera que le projet total est estimé à 4 700 € HT soit un montant de 5 640 € TTC.

PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORET ET DE VEGETATION				ANNEES
2023 A 2025				
	Dépenses H.T	Recettes H.T		%
Plan d'action pour la sécurisation incendie - Année 2023 à 2025	4 700.00 €	Fonds Verts	3 760,00 €	80,00%
		Autofinancement	940,00 €	20,00%
TOTAL	4 700,00 €	TOTAL	4 700,00 €	100%

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- de bien vouloir l'autoriser à solliciter dans le cadre du Fonds Verts, une aide financière d'un montant de 3 760,00 € auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 31 mai 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT